

ARRETE de la PRESIDENTE
De mise à l'enquête publique concernant la modification du PLU de la
commune de Grandcamp-Maisy

La Présidente de la Communauté de Communes Isigny-Omaha Intercom

- VU le code de l'urbanisme et notamment l'article L.153-41 soumettant les projets de modification de PLU à enquête publique ;
- VU l'article L.101-2 du code de l'urbanisme fixant les objectifs généraux de l'action des collectivités publiques en matière d'urbanisme et de développement durable ;
- VU le VI de l'article 12 du décret n°2015-1783 du 28 décembre 2015 relatif à la partie réglementaire du livre Ier du code de l'urbanisme et à la modernisation du contenu du plan local d'urbanisme ;
- VU les articles L.123-3 à L.123-19 et R.123-2 à R.123-27 du code de l'environnement relatifs à la procédure et au déroulement de l'enquête publique ;
- VU la délibération en date du 26 septembre 2016 approuvant le P.L.U. ;
- VU l'ordonnance en date du 26 octobre 2017 de M. le Président du Tribunal Administratif de Caen désignant M. Pierre GUERIN, commissaire-enquêteur titulaire ;
- VU la modification du PLU de Grandcamp-Maisy ;
- VU les pièces du dossier soumis à enquête publique.

ARRETE

Article 1 :

Il sera procédé à une enquête publique sur les dispositions de la modification du PLU de la commune de Grandcamp-Maisy pour une durée de 33 jours : du vendredi 22 décembre 2017 (à partir 14h) au mardi 23 janvier 2018 inclus (jusqu'à 12h).

Article 2 :

Le projet de modification porte sur :

- Modifier le règlement écrit
- Corriger le périmètre de captage du forage du Houx

A l'issue de l'enquête publique, le PLU de la commune de Grandcamp-Maisy, éventuellement modifié pour tenir compte des résultats de l'enquête, sera approuvé par délibération du Conseil Communautaire d'ISIGNY-OMAHA INTERCOM.

Article 3 :

M. Pierre GUERIN a été désigné en qualité de commissaire-enquêteur par le président du Tribunal Administratif par ordonnance du 21 mars 2017.

Article 4 :

Le projet de modification du PLU ainsi que des registres d'enquête à feuillets non-mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur seront déposés à la mairie de la commune de Grandcamp-Maisy et l'antenne intercommunale de Formigny-la-Bataille pendant 33 jours consécutifs du 22 décembre 2017 (à

partir 12h) au 23 janvier 2018 inclus (jusqu'à 12h), aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête ou les adresser par écrit à la communauté de communes à l'adresse suivante :

ISIGNY-OMAHA INTERCOM
Ancienne RN 13 – 14710 FORMIGNY-LA-BATAILLE

Article 5 :

Le commissaire enquêteur recevra le public :

- Vendredi 22 décembre 2017 de 14h à 16h à la mairie de Grandcamp-Maisy
- Mercredi 10 janvier 2017 de 9h à 12h à Isigny-Omaha Intercom, antenne d'Isigny-sur-Mer
- Mardi 23 janvier 2017 de 9h à 12h à la mairie de Grandcamp-Maisy

Article 6 :

A l'expiration du délai de l'enquête prévu à l'article 1, les registres seront clos et signés par le commissaire enquêteur qui disposera d'un délai d'un mois pour transmettre au à la présidente le dossier avec son rapport dans lequel figurent ses conclusions motivées.

Article 7 :

Une copie du rapport du commissaire enquêteur sera adressée au Préfet du Département du Calvados et au Président du Tribunal Administratif. Le public pourra consulter ce rapport l'antenne intercommunale de Formigny-la-Bataille.

Article 8 :

Un avis au public faisant connaître l'ouverture de l'enquête sera publié quinze jours au moins avant le début de celle-ci, et rappelé dans les huit premiers jours de l'enquête, dans deux journaux locaux diffusés dans le département. Cet avis sera affiché notamment l'antenne intercommunale de Formigny-la-Bataille et dans la mairie de la commune concernée. L'avis d'enquête sera également publié sur le site internet d'ISIGNY-OMAHA INTERCOM : <http://www.isigny-grandcamp-intercom.fr/>

Une copie des avis publiés dans la presse sera annexée au dossier soumis à l'enquête avant l'ouverture de l'enquête en ce qui concerne la première insertion, et au cours de l'enquête pour la deuxième insertion.

Fait le 21 novembre 2017

LE MOLAY-LITTRY,

Accusé de réception en préfecture
014-200066801-20171121-URBA007612017-
AI

Date de télétransmission : 05/12/2017
Date de réception préfecture : 05/12/2017

La Présidente,
Anne BOISSEL

